



# PROCES-VERBAL

# Conseil communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay du Mercredi 26 juin 2024

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent
BLAINEAU Isabelle	$\boxtimes$			
DUGAST Franckie	$\boxtimes$			
DUGAST Véronique	$\boxtimes$			
HUCHET Philippe	$\boxtimes$			
LARCHER Elodie				
MABIT Lionel	$\boxtimes$			
PICHAUD Christian	$\boxtimes$			
ROUSSEAU Daniel	$\boxtimes$			
SECHER Nathalie	$\boxtimes$			
Assistait également à la réunion				

Isabelle Blaineau a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-										
	Approbation (	all bro	NCDE_WARN	מה וב	12	CARRA	all c	IIDONA	ΔΙΙΝΔΙΔΝ	nracadant
_	abbi obalioli a	uu bi c	,CG3-VGI D	ai uc	ıa	Scalice	uu u	JULISEIL	ucicuuc	DIECEUEIIL

☑ à l'unanimité

OU Par voix pour, Voix contre

Observations éventuelles :

### **MOYENS GENERAUX**

# 1 – Convention de partenariat financier avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant la gestion des locaux du centre technique

Dans le cadre de la réflexion engagée sur la mutualisation des services de la Direction des Moyens Techniques entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaigu-Vendée, il convient de réunir les équipes en charge de l'exploitation des bâtiments sur un même site.

En fonction du potentiel des infrastructures, le centre technique de Saint Hilaire de Loulay a été retenu pour recevoir l'intégralité du service « Exploitation des bâtiments » comprenant aussi bien des agents de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération que de la ville de Montaigu-Vendée.

Les membres de l'assemblée seront invités à approuver les termes de la convention de partenariat financier à passer entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaigu-Vendée pour la gestion des locaux du centre technique de Saint Hilaire de Loulay, et à autoriser sa signature.

La proposition de répartition financière liée à l'investissement et au fonctionnement des locaux est la suivante :

- 5/9ème pour la commune de Montaigu-Vendée,

#### Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles :

### **EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE**

# 1 – Adoption des principes d'actions communales contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération

Le Plan Familles et Santé adopté le 13 novembre 2023 par le Conseil d'agglomération, prévoyait dans son action 5.1 « l'élaboration d'un schéma de développement de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> recours ».

Suite à la mise à jour du diagnostic concernant l'offre de santé, l'identification des facteurs clés de réussite, et conformément au cadre juridique d'intervention, ce schéma de développement de l'offre de santé a été élaboré en concertation avec les professionnels de santé du territoire et les institutions référentes (ARS, CPAM, etc.).

Ce « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » comporte ainsi 10 actions, articulées en 3 axes. Il sera présenté au Conseil d'agglomération du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

#### 1. Accompagner la structuration des équipes de soins de 1er et 2nd recours :

- Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1er recours
- Action n° 2 : Aide financière d'amorçage pour les équipes en démarche de création d'Equipe de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP-CLAP) ou Maison de Santé Pluriprofessionnels (MSP)
- Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2<sup>nd</sup> recours
- Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital

### 2. Accueillir les nouveaux professionnels et soutenir leur installation :

- Action n° 5 : Aide à l'accueil d'internes et de stagiaires
- Action n° 6 : Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet
- Action n° 7 : Création d'un guichet d'accueil des professionnels de santé
- Action n° 8 : Création d'une crèche employeur santé et médico-social

#### 3. Pallier temporairement le manque d'offre :

- Action n° 9 : Création d'un centre de soins pour patients sans médecin traitant
- Action n° 10 : Information aux habitants sur les solutions palliatives

Dans le cadre de la répartition des compétences entre Terres de Montaigu et les communes, ces dernières peuvent contribuer au développement de l'offre de santé de 1<sup>er</sup> recours par l'accompagnement des projets immobiliers des équipes de soins lorsque ces dernières ne sont pas en exercice coordonné ou coordonné en ESP-CLAP.

Ainsi, il sera proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les principes des actions communales de développement de l'offre de santé contributives au « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » de l'Agglomération :

- Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1er recours
  - Boufféré : Construction d'un second pôle santé
  - La Guyonnière : Extension du cabinet médical
  - St Georges de Montaigu : Extension du cabinet médical
  - Saint Hilaire de Loulay : Réflexion en cours avec les professionnels de santé concernant la structuration de l'offre de santé
- Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2<sup>nd</sup> recours Pilotage de l'aménagement urbain par la ville
- Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital Pilotage de l'aménagement urbain par la ville

#### Le conseil communal prend note de cette information.

#### Observations éventuelles :

Question sur les informations aux habitants sur les solutions palliatives : mise en place d'une communication grand public, pratico-pratique.

### ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

# 1 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0373 – Travaux neufs d'éclairage public – Lotissement privé le Fief Rouge – Saint Hilaire de Loulay

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public du lotissement privé, le Fief Rouge sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, le Président du SyDEV a fait parvenir une convention tripartite entre le SyDEV, le lotisseur privé (AB Immoblier SAS) et la ville de Montaigu-Vendée, en perspective d'un transfert ultérieur des équipements dans le domaine communal.

Le financement de l'opération est entièrement à la charge du lotisseur privé, soit un montant de 9 938,00 € et se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation			
Eclairage Public								
Travaux neufs	9 938.00	11 926.00	9 938.00	100.00 %	9 938.00			
TOTAL PARTICIPATIO	9 938.00							

Au terme des travaux, les équipements deviendront la propriété de la ville de Montaigu-Vendée.

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention tripartite et à autoriser sa signature.

#### Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

OU Par voix pour, abstention

Observations éventuelles

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le lotissement De Lorgeril : envoi d'un courrier à chaque propriétaire de l'état des lieux.
- CME:
  - Retour sur le samedi 15 juin avec la diffusion du film du CME de la Guyonnière et l'échange sur le harcèlement.
  - Retour sur l'atelier « papier » avec l'EHPAD du mercredi 19 juin
- Liaison cyclable Saint Hilaire aux Marches de Bretagne : Calendrier fin à août à début octobre (6 semaines)
- Question: Etes-vous d'accord pour avancer le conseil délégué à 19h30?
  A l'unanimité des présents = favorable.
  Demande également à ce que les dates des conseils soient mises dans les agendas.